

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Gérard CAMUZAT, Corine GUIGNON, Jean-Christophe BERTIN, Mélanie MAURIN, Christiane TANZI, Christian LOUIS, Isabelle DERBES, Sylvie AMAND, Michel REZK, Pascale AUGUET-OTTAVY, Caroline ONOFRI, Michèle MERMOZ, Timothée KOENIG, Françoise ROUX

Absents excusés : Anne BILLOT (pouvoir C. GUIGNON), Michel MOUMDJIAN (pouvoir à JL. ANTONINI), Philippe CAUVIN (pouvoir à G. CAMUZAT), Jean-Christophe CHAUTARD (pouvoir à F. CAVALLIER), Magali MORO (pouvoir à C. TANZI)

Absent : Françoise BOMBACE

Secrétaire de séance : Isabelle DERBES

17 PRESENTS

22 VOTANTS

1/ Le procès-verbal du 13 décembre 2018 **est adopté à l'unanimité.**

2/ Vote des 3 taxes :

Monsieur le Maire propose de voter les taux des trois taxes locales pour l'exercice 2019, comme énumérés ci-dessous et inchangés par rapport à 2018 :

- Taxe d'habitation	17,05 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68,27 %

Monsieur le Maire ajoute que ces taux n'ont pas bougé depuis 2010, alors même que les services de l'Etat y invitent régulièrement la commune qui possède un fort potentiel fiscal.

La commune a donc des raisons de s'honorer de renoncer à cet expédient.

adopté à l'unanimité

3/ Compte de gestion 2018 commune :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2018 du budget principal établi comme suit par les services de l'Etat :

- Excédent de fonctionnement	747 747,64 €
- Déficit d'investissement	61 243,26 €
- Excédent global de clôture	686 504,38 €

adopté à l'unanimité.

4/ Compte administratif 2018 commune :

Monsieur le Maire devant quitter la salle du conseil comme le stipule le CGCT lorsque les différents comptes administratifs sont votés, le 1^{er} adjoint propose d'adopter le compte administratif 2018 du budget principal, en tout point identique au compte de gestion, établi comme suit :

- Excédent de fonctionnement	747 747,64 €
- Déficit d'investissement	61 243,26 €
- Excédent global de clôture	686 504,38 €

adopté à l'unanimité.

5/ Affectation du résultat 2018 commune :

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2018 du budget principal, en reportant

- au compte 002 l'excédent de fonctionnement d'un montant de **553 519,56 €**
- au compte 1068 (réserves) la somme de **194 228,08 €**

adoptée à l'unanimité.

6/ Compte de gestion 2018 eau :

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2018 du budget eau établi par les services de l'Etat comme suit :

- Excédent d'exploitation	115 904,95 €
- Excédent d'investissement	141 067,62 €
- Excédent global de clôture	256 972,57 €

adopté à l'unanimité

7/ Compte administratif 2018 eau:

Le compte administratif 2018 du budget eau en tout point identique au compte de gestion, établi comme suit :

- Excédent d'exploitation	115 904,95 €
- Excédent d'investissement	141 067,62 €
- Excédent global de clôture	256 972,57 €

adopté à l'unanimité

8/ Affectation du résultat 2018 eau :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2018 du budget eau en reportant

- au compte 002 l'excédent d'exploitation d'un montant de :

115 904,95 €

adoptée à l'unanimité.

09/ Compte de gestion 2018 assainissement :

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2018 du budget assainissement établi par les services de l'Etat comme suit :

- Excédent d'exploitation	47 161,38 €
- Déficit d'investissement	25 822,62 €
- Excédent global de clôture	21 338,76 €

adopté à l'unanimité

10/ Compte administratif 2018 assainissement :

Le compte administratif 2018 du budget établissement en tout point identique au compte de gestion, établi comme suit :

- Excédent d'exploitation	47 161,38 €
- Déficit d'investissement	25 822,62 €
- Excédent global de clôture	21 338,76 €

adopté à l'unanimité

11/ Affectation du résultat 2018 assainissement :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2018 du budget assainissement en reportant

- au compte 002 l'excédent d'exploitation d'un montant de :

21 338,76 €

- au compte 1068 (réserves) un montant de **25 822,62 €**

adoptée à l'unanimité.

12/ Budget primitif commune 2019:

Monsieur le Maire présente le budget de la commune pour l'exercice 2019 avec un sentiment d'aboutissement.

Il s'agit en effet d'un budget de la maîtrise, la difficulté étant d'investir massivement pour faire face aux besoins d'équipements toujours croissants sans augmenter la fiscalité et sans s'endetter massivement : ces trois objectifs ont été remplis :

- La fiscalité reste stable,

- La dette de la commune s'est réduite de 33 % depuis le début du présent mandat,
- Les investissements principaux de l'année 2019 concernent principalement la rénovation de la Grand Rue au centre village, la remise en état de 5 chemins communaux aussi bien au sud qu'au nord de la commune et la climatisation de l'école élémentaire.

Tout ceci sans la surchauffe liée à l'obtention des subventions.

Il tient également à remercier les services de la commune ainsi que la commission des finances pour leur travail.

Monsieur BERENGER précise que la commune enregistre une bonne nouvelle grâce à l'augmentation des bases entraînant un surplus de recettes fiscales de 69 104,00 €.

C'est un indicateur qui confirme l'augmentation démographique de la commune.

Il ajoute que le chapitre 011 est quasiment identique à celui de l'année 2018, ce qui démontre une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

On note une légère augmentation des dépenses de personnel d'environ 3 % suite à la création de deux postes :

- 1 poste d'ATSEM du fait de la création d'une classe supplémentaire en maternelle,
- 1 poste d'adjoint administratif rattaché à l'urbanisme en raison de la surcharge de travail dans ce service,

Parallèlement nous enregistrons une augmentation du produit des régies (ALSH, CANTINE, études surveillées, ...) en raison du nombre croissant d'écoliers.

La section d'investissement est présentée par opération, Monsieur BERENGER précisant qu'un prêt relais a été contracté pour les travaux de rénovation de la Grand Rue.

Monsieur LOUIS confirme que la commune enregistre depuis le début du mandat un fort désendettement.

Il souhaite d'autre part connaître l'évolution des recettes liées à la taxe d'aménagement depuis 2014, notamment en raison de la loi ALUR.

De plus il s'interroge sur la cession du moulin à farine qui devrait être effective durant le présent exercice.

Enfin il note une augmentation du ratio des non titulaires dans les dépenses de personnel.

- Section de fonctionnement : **4 087 529,56 €**
- Section d'investissement : **1 851 565,06 €**

adoptées à l'unanimité

13/ Budget primitif eau 2019 :

Monsieur BERENGER présente la section d'exploitation qui s'équilibre à hauteur de 748 932,95 €.

Monsieur LOUIS constate que les recettes liées à la vente d'eau représentent une part très importante des recettes globales d'exploitation.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a évidemment moins de vente d'eau lors des années pluvieuses.

Monsieur BERENGER présente la section d'investissement par opération qui s'équilibre à 502 357,02 €.

Monsieur LOUIS souhaite obtenir des informations complémentaires sur l'évolution de la dette depuis 2014 sur ce budget.

- Section d'exploitation : **748 932,95 €**
- Section d'investissement : **502 357,02 €**

adoptées à l'unanimité.

14/ Budget primitif assainissement 2019 :

Monsieur BERENGER précise qu'en fonctionnement la principale dépense concerne la gestion de la nouvelle station d'épuration bi-communale.

Il ajoute que les recettes proviennent principalement des raccordements des usagers à l'assainissement collectif.

En investissement la principale opération concerne la rénovation des canalisations de la Grand Rue.

- Section d'exploitation : **168 514,76 €**
- Section d'investissement : **150 698,62 €**

adoptées à l'unanimité.

15/ Mandats spéciaux :

Monsieur ANTONINI propose d'accorder à François CAVALLIER des mandats spéciaux pour les déplacements ci-dessous :

- **PARIS les 05 et 06 décembre 2018** : Salon SIMI
- **PARIS le 30 janvier 2019** : salon AP-CONNECT
- **PARIS le 18 mars 2019** : Journée de la CIVIC TECH et de l'engagement citoyen

adopté à l'unanimité.

16/ Participation du budget assainissement au SIVU SECM :

Monsieur le Maire propose d'approuver le montant de la participation de la commune de Callian au budget du SIVU SECM pour un montant de **95 280 €** au titre de l'exercice 2018,

adoptée à l'unanimité.

17/ Subvention coopérative école :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de verser par anticipation une subvention de 7 500 € à la coopérative scolaire pour l'exercice 2019,

adoptée à l'unanimité.

18/ Dégrèvement factures d'eau :

Monsieur le Maire, conformément à l'article 13 du règlement du service de l'eau, sollicite du conseil l'autorisation de rembourser les usagers ci-dessous suite à des sommes trop perçues :

- Madame ORNADA Marie-Hélène, 1461 Route de Fayence, pour un montant de **517,04 € TTC**
- Madame JERJOUR Mimouna, 36 chemin des Graous, pour un montant de **134,32 € TTC**

adopté à l'unanimité.

19/ Marchés attribués en 2018 :

Conformément au Code de la Commande publique, Monsieur le Maire propose d'approuver le tableau ci-dessous :

INTITULE DU MARCHE	ATTRIBUTAIRE	Attribué le	MONTANT DU MARCHE
TRAVAUX			
2018/001 : Installation d'un système de climatisation réversible école maternelle	IGC 13127 – VITROLLES	13/03/2018	25 573,59 € HT
2018/002 : Entretien des réseaux eau et assainissement			Sans suite
2018/005 : Entretien des réseaux eau et assainissement	TAXIL 83440 – FAYENCE	10/10/2018	Conforme au bordereau de prix unitaire
2018/007 : Aménagement de deux chemins communaux	TAXIL 83440 – FAYENCE	28/11/2018	36 204,30 € HT
SERVICES			
2018/003 : Assurance du personnel « Risques statutaires »	SOFAXIS 18020 – BOURGES	27/06/2018	0,82 % masse salariale (6 mois)
2018/004 : Entretien des écoles et divers bâtiments communaux			Sans suite
2018/006 : Délégation de service public pour la gestion de la crèche	ASSOCIATION MAMI 83 83000 – TOULON	17/12/2018	93 964,20 € TTC En moyenne sur 5 ans
2018/008 : Assurance du	SOFAXIS		

personnel « risques statutaires »	18020 – BOURGES	03/12/2018	3,39 % masse salariale (36 mois)
2018/009 : Entretien des écoles et divers bâtiments communaux	EXTRA PROPTE/NET 06 83042 – TOULON Cedex	12/12/2018	44 518 € HT

Monsieur ANTONINI stipule que les marchés sont désormais obligatoirement dématérialisés depuis octobre 2018.
adoptés à l'unanimité.

20/ Bilan annuel des acquisitions et cessions mobilières et immobilières pour l'exercice 2018 :

Monsieur le Maire propose d'adopter les cessions et acquisitions effectuées au cours de l'exercice 2018, conformément à la liste ci-dessous :

ACQUISITIONS :

- Partie de la parcelle F 348 jouxtant la chapelle des Pénitents à M. LAGO et Mme SAVEL pour un montant de 5 000 €
- Parcelle I 1328 chemin des Maures à la SCI HJABE pour l'euro symbolique
- Parcelle I 2,3 et 5 « Castel de Guiol » à Tanneron à la Famille GRAILLE pour un montant de 500 €

CESSIONS :

- Parcelle de 132 m² au droit du 1033 chemin des Clavéous à Monsieur et Madame MURPHY pour un montant de 1 000 €
- Parcelle G 389 route de Fayence à M. HOFFERT et Mme CHAIGNEAU pour un montant de 41 000 €
- Parcelle K 268 Le Haut Serminier à Mme BOTTAI-MAGAIL pour un montant de 300 €

adopté à l'unanimité.

21/ Fêtes et cérémonies :

Monsieur le Maire dresse la liste des fêtes et cérémonies, énumérées ci-dessous, qui devront être imputées sur le compte 6232 en y incluant les manifestations qui n'ont plus cours pour le moment mais qui pourraient réapparaître.

- Cérémonie des vœux
- cérémonies commémoratives (30 avril, 8 mai, 8 juin, 18 juin, 14-15 août, 11 novembre, 5 décembre),
- Fête Nationale (14 juillet)
- Fêtes locales (Ste Maxime, St Donat),
- Festival du Violoncelle,
- Quatuors à Cordes,
- Festiv'art de rue

- Les Olivades
 - Fête de l'Andouillette
 - Marchés potiers
 - Jumelage
- adoptées à l'unanimité.**

22/ Participation ODEL VAR :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de maintenir pour l'exercice 2019, la participation de la commune aux séjours de l'ODEL VAR, selon le barème ci-dessous :

- Pour un séjour inférieur ou égal à 17 jours : 50 €
- Pour un séjour de 18 jours et plus : 75 €

adoptée à l'unanimité.

23/ Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'exercice 2019 :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander une subvention de 150 000 € auprès du Conseil Départemental pour les opérations ci-dessous :

- Surcoût de la rénovation de la Grand Rue pour un montant de 109 862,00 € HT
- Installation d'une climatisation à l'école élémentaire et à la cantine pour un montant de 46 207,00 € HT
- Rénovation de trois chemins (Touos Vignon, Hautes Cottes d'Embourre, Bas Adrechs) pour un montant de 82 741,00 € HT

Il ajoute que nous avons obtenu une bonne surprise lors de l'ouverture des plis concernant la climatisation de l'école.

Monsieur REZK ajoute que la commune a rénové plus de chemins que ce qui avait été prévu en début de mandat.

Il y aurait-il d'autres rénovations d'ici mars 2020.

Monsieur le Maire propose de faire le point en commission travaux.

adoptée à l'unanimité.

24/ Travaux financés par les amendes de police 2019 :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'intégrer les opérations ci-dessous au titre des amendes de police 2019 :

- Création de deux places PMR pour un montant de 8 562,30 € HT
- Installation d'un ralentisseur chemin de la Fontaine pour un montant de 3 993,00 € HT
- Installation d'une signalétique au centre village et sur la RD 96 pour un montant de 10 000 € HT
- Mise en sécurité d'une partie du chemin des Moulins pour un montant de 5 824 € HT

- Sécurisation du chemin des Maures/RD 562 pour un montant e 6 576 € HT

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux doivent concerner la sécurisation de la circulation automobile.

Madame ONOFRI demande où sont prévues les places pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur CAMUZAT répond qu'il s'agit de l'Espace Bourgain et de la salle des sports.

adoptés à l'unanimité.

25/ Demande de subvention au Conseil Régional, au titre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander une subvention à la Région au titre du FRAT 2019, pour le surcoût des travaux de l'opération « pavage du centre village » d'un montant de 194 332,00 €,

adoptée à l'unanimité.

26/ Régularisation de voies en zone UF :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de régulariser les voies de la zone UF créées par la commune et cédées pour l'euro symbolique par les propriétaires.

Il précise que les emprises des voiries en question doivent être transférées officiellement à la commune par actes notariés.

adoptée à l'unanimité.

27/ Accord de la commune à un éventuel classement au titre des monuments historiques d'objets mobiliers:

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'accepter l'éventuel classement des trois tableaux attribués à Abraham Louis VAN LOO au titre des monuments historiques d'objets mobiliers.

En effet, ils sont pour l'instant « inscrits » et non classés.

adopté à l'unanimité.

28/ Signature de l'avenant n°2 à la convention d'organisation et de financement des transports avec la région PACA :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention d'organisation des transports scolaires, précisant les modalités d'émission des titres de recettes auprès des autorités organisatrices de second rang.

Monsieur le Maire ajoute que nous sommes en pleine négociation avec la Région sur le maintien des circuits sud et nord du transport scolaire.

Il faudra réfléchir au financement :

Soit c'est l'utilisateur soit c'est le contribuable qui devra participer.

adoptée à l'unanimité.

29/ Renouveaulement d'une convention d'occupation de terrains situés à Fontante :

Délibération annulée

30/ Convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de modifier la précédente convention en prenant en compte les instructions des services de la Préfecture.

Il ajoute que pour l'heure il n'y a pas d'officier à la brigade de Fayence.

adoptée à l'unanimité.

31/ Demande de subvention au titre de la DETR et la DSIL 2019 (annule et remplace la DCM N° 2018-12/004 du 13/12/2018) :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander une subvention pour les travaux ci-dessous au titre de la DETR et de la DSIL 2019 :

- Prévention des inondations pour un montant prévisionnel de 148 165 € HT
- Climatisation école élémentaire et cantine pour un montant de 86 628 € HT

adoptée à l'unanimité.

32/ Signature d'une convention avec le Centre de Gestion du VAR :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention avec le CDG du VAR dans le cadre d'examens psychotechniques pour les adjoints techniques territoriaux,

adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A/ Michel REZK évoque la dangerosité de l'arrêt de bus situé en face du garage Renault en bordure de la RD 562.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est impossible juridiquement de créer un passage piéton, car il s'agit « d'une route à grande circulation ».

Il faut donc trouver d'autres façons de sécuriser cet arrêt, il charge Monsieur CAMUZAT, adjoint aux travaux, de ce dossier.

B/ Mme MERMOZ s'interroge sur le devenir de la voie de contournement du lac.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas d'avancée significative dans ce dossier tant qu'un consensus politique ne sera pas trouvé au sein des élus du pays de Fayence.

C/ Mme ROUX indique qu'elle a été approchée par des administrés souhaitant qu'un éclairage public soit installé chemin des Combes.

Monsieur le Maire répond que le sens de l'histoire serait plutôt de diminuer les éclairages.

Il ajoute que les personnes qui nous rejoignent viennent plutôt chercher la ruralité.

D/ Mme MERMOZ s'étonne que l'eau coule dans la Camiole alors qu'il n'a pas plu depuis plusieurs semaines.

E/ Mme MAURIN souhaite avoir des précisions sur le paiement de la taxe d'assainissement pour les personnes possédant une fosse septique.

Monsieur le Maire précise que le paiement d'une taxe est avant tout un acte contributif.

F/ Michel REZK souhaite avoir des informations sur le projet de voie reliant le chemin des Maures au Plan de la Grande Vigne.

Monsieur le Maire précise que la commune a pris le parti d'une concertation publique, et qu'une réunion est d'ailleurs prévue à cet effet le 05 avril au sein des locaux de BG STONE, ce après quoi un point sera fait.